

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de GILLEY (25271)



PIECE N°C6 – Avis et parutions publiés

PLU initial approuvé le 22/10/2015
Suivi des modifications en date des 14/09/2017, 21/10/2021 et 20/01/2022
Modification de droit commun n°2 prescrite par délibération du : 02/11/2023
DATE ET VISA

DOSSIER D'ENQUÊTE



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr

www.dorgat.fr

Le Maire, **21 MAI 2024**
Gilbert MARGUET





LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1.72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1.72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. À cet effet, **M. Jean-Paul MASSON** en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et **M. Albert GROSPERRIN** en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, **du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00** (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **lundi 17 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 27 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;**
- **samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 :

- en mairie de GILLEY, aux jours et heure habituels d'ouverture soit le lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 8h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00
- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Commune de Gilley : <https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336>
- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY – A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle – 25650 GILLEY
- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,
Gilbert MARGUET



EPREUVE

Commande n° 25205247

Ordre n° 415592700

Dates de parution	31/05/2024, 17/06/2024
Zones / Départements	LERQTDD25 (LER - D25 Doubs)
Rubrique	Annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - enquête publique
Code postal	25650 - GILLEY
Annonceur	0917590 - MAIRIE DE GILLEY
Opérateur création	BURGPEERV
Opérateur modification	BURGPEERV



COMMUNE DE GILLEY

Lancement & ouverture d'enquête publique de la modification de droit commun n°2 PLU Gilley

communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,
Gilbert MARGUET

415592700

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1.72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1.72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 17 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- jeudi 27 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;
- samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 :
- en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 8h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00

- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet de la Commune de Gilley :

<https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336>

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY

- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : TCN114770, N°2024-2157
Nom du support : La Terre de Chez Nous
Département : 25
Date de parution : 31/05/2024
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 29 Mai 2024

La directrice,

Société Comtoise d'Édition et d'Information s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

COMMUNE DE GILLEY

LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPELLIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 17 juin 2024 de 10h à 12h ;
- Jeudi 27 juin 2024 de 15h à 17h ;
- Samedi 6 juillet 2024 de 9h à 12h ;
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h :

- En mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 8h à 12h ; le samedi de 9h à 12h
- Sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Commune de Gilley : <https://gilley.fr/fr/ta/1272624/urbanisme-336>
- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY
- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,
Gilbert MARGUET



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : TCN114771, N°2024-2158
Nom du support : La Terre de Chez Nous
Département : 25
Date de parution : 21/06/2024
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 29 Mai 2024

La directrice,

Société Comtoise d'Édition et d'Information s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

COMMUNE DE GILLEY

LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard. Le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (tailles, statuts) le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPELLIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 17 juin 2024 de 10h à 12h ;
- Jeudi 27 juin 2024 de 15h à 17h ;
- Samedi 6 juillet 2024 de 9h à 12h ;
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h :

- En mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 8h à 12h ; le samedi de 9h à 12h
- Sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Commune de Gilley : <https://gilley.fr/fr/ta/1272624/urbanisme-336>

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY
- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5448>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire,
Gilbert MARGUET

Contact : tel. 0809 100 167 mail : legales@ebservices.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNES ET DU VAL DE DRUGÉON

Avie d'Appel Public à la Concurrence

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Marchés publics et privés

Vendredi 31 mai 2024

Non et adresse officielle de l'organisme acheteur : Mairie de Grand-Charmont, 0391320347

Avie d'Appel Public à la Concurrence

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Marchés publics et privés

Vendredi 31 mai 2024

Objet du marché : Fourniture d'un véhicule postal à 4 roues

Avie d'Appel Public à la Concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Date et heure limite de dépôts : 20/06/2024 à 16 h 00

Section 1 : Identification de l'acheteur
Section 2 : Commune de Belvoir (25)
Section 3 : Procédure

Avie d'Appel Public à la Concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Date d'envoi du présent avis : 28 mai 2024

Le portail d'avis de marchés publics
Le plus complet du web
Francemarchés.com
Tous les jours, tous les marchés publics

Section 1 : Identification de l'acheteur
Section 2 : Informations complémentaires

Section 3 : Procédure
Section 4 : Informations complémentaires

Section 5 : Informations sur les lots
Section 6 : Informations complémentaires

Section 7 : Informations complémentaires

Section 8 : Informations complémentaires

Section 9 : Informations complémentaires

Section 10 : Informations complémentaires

Section 11 : Informations complémentaires

Section 12 : Informations complémentaires

Avie d'Appel Public à la Concurrence

ET DU VAL DE DRUGÉON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNES

Contact : tel. 0809 100 167 mail : legales@ebservices.fr

Avie d'Appel Public à la Concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Date d'envoi du présent avis : 28 mai 2024

Section 1 : Identification de l'acheteur
Section 2 : Informations complémentaires

Section 3 : Procédure
Section 4 : Informations complémentaires

Section 5 : Informations sur les lots
Section 6 : Informations complémentaires

Section 7 : Informations complémentaires

Section 8 : Informations complémentaires

Section 9 : Informations complémentaires

Section 10 : Informations complémentaires

Section 11 : Informations complémentaires

Section 12 : Informations complémentaires

Section 13 : Informations complémentaires

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNES ET DU VAL DE DRUGÉON

Avie rectificative

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Marchés publics et privés

Vendredi 31 mai 2024

Objet du marché : Fourniture d'un véhicule postal à 4 roues

Avie d'Appel Public à la Concurrence

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Marchés publics et privés

Vendredi 31 mai 2024

Objet du marché : Fourniture d'un véhicule postal à 4 roues

Avie d'Appel Public à la Concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Date et heure limite de dépôts : 20/06/2024 à 16 h 00

Section 1 : Identification de l'acheteur
Section 2 : Commune de Belvoir (25)
Section 3 : Procédure

Avie d'Appel Public à la Concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Date d'envoi du présent avis : 28 mai 2024

Section 1 : Identification de l'acheteur
Section 2 : Informations complémentaires

Section 3 : Procédure
Section 4 : Informations complémentaires

Section 5 : Informations sur les lots
Section 6 : Informations complémentaires

Section 7 : Informations complémentaires

Section 8 : Informations complémentaires

Section 9 : Informations complémentaires

Section 10 : Informations complémentaires

Section 11 : Informations complémentaires

Section 12 : Informations complémentaires

Section 13 : Informations complémentaires

Le plus complet du web
Le portail d'avis de marchés publics
Francemarchés.com
Tous les jours, tous les marchés publics

Avie d'Appel Public à la Concurrence

COMMUNE DE BELVOIR (25)

Date d'envoi du présent avis : 28 mai 2024

Section 1 : Identification de l'acheteur
Section 2 : Informations complémentaires

Section 3 : Procédure
Section 4 : Informations complémentaires

Section 5 : Informations sur les lots
Section 6 : Informations complémentaires

Section 7 : Informations complémentaires

Section 8 : Informations complémentaires

Section 9 : Informations complémentaires

Section 10 : Informations complémentaires

Section 11 : Informations complémentaires

Section 12 : Informations complémentaires

Section 13 : Informations complémentaires

Le plus complet du web
Le portail d'avis de marchés publics
Francemarchés.com
Tous les jours, tous les marchés publics

COMMUNE DE GILLEY

Lancement & ouverture d'enquête publique de la modification de droit commun n°2 PLU Gilley



La municipalité informe les habitants que par arrêté n°2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard, le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (taillis, statuts), le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et de concertation des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 17 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- mardi 18 juin 2024 de 15h00 à 17h00 ;
- mercredi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 17 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 :

LEST REBUSU CAN

Vendredi 31 mai 2024

services.fr

- en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 9h00 à 12h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00 - sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet de la Commune de Gilley : https://gilley.fr/fr/bd/1272624/urbanisme-336

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête public disponible du 17 juin 2024 à 10h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY

- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire, Gilbert MARGUET

LANCEMENT & OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 PLU GILLEY

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise au lieu-dit Pré Renard, le projet, sur une emprise globale de 1,72 hectares, permet la création de 32 logements sur la période 2024-2030.

Le projet, s'inscrit en continuité de l'urbanisation, sur des terres agricoles et fait la promotion d'un quartier d'habitat varié admettant du logement de différentes typologies (taillis, statuts), le tout répondant à la densité de 20 logements à l'hectare prévue au titre du SCOT. Le projet de modification de droit commun emporte donc suppression de la zone 2AU, 1,72 hectares classés en zone 1AU et le surplus (3 hectares) seront reclassés en zone agricole.

Par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et de concertation des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 19 mars 2024. Cet avis tacite, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, M. Jean-Paul MASSON, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Albert GROSPERRIN en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 17 juin 2024 de 10h à 12h ;
- Jeudi 27 juin 2024 de 15h à 17h ;
- Samedi 6 juillet 2024 de 9h à 12h ;
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h :

- En mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h ; le mercredi de 9h

La Terre de Chy Noirs

DES LÉGAL

31 mai 2024

à 12h ; le samedi de 9h à 12h - sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet de la Commune de Gilley : https://gilley.fr/fr/bd/1272624/urbanisme-336

- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 17 juin 2024 à 10h au 17 juillet 2024 à 12h en version papier en mairie de GILLEY, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Gilley aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de GILLEY - A l'attention du Commissaire Enquêteur - 1 Place du Général de Gaulle - 25650 GILLEY

- Par mail : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions doivent alors être transmises avant la clôture du registre en prenant en compte les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles seront alors annexées au registre et seront consultables pendant cette même période sur le registre papier disponible en mairie. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5448@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Sous-Préfecture de PONTARLIER, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique https://www.registre-dematerialise.fr/5448

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, M. Gilbert MARGUET, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire, Gilbert MARGUET

Contact : tel. 0809 100 167 mail : legales@ebraservices.fr



COMMUNE DE GILLEY
Lancement d'enquête publique de la modification de droit commun n°2 PLU Gilly

La municipalité informe les habitants que par arrêté n° 2024/13 en date du 3 mai 2024 la modification de droit commun n°2 du PLU a été prescrite. Les caractéristiques principales du projet permettent l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU site au lieu-dit Pré Renard.

PREFET DU DOUBS
Avis de publicité
Commune de Montebon

Projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières, dans le cadre de l'aménagement de la voirie de Chnard

Il sera procédé, du 28 juin 2024 à partir de 9h00 au 12 juillet 2024 jusqu'à 17h00, sur le territoire de la commune de Montebon à une nouvelle enquête préalable à la désignation d'utils publiques dans le cadre de l'aménagement de la voirie de Chnard.

ebra GROUPE
Marchés publics
Agir en Proximité avec les acheteurs publics et Privés
Publication des procédures de dématérialisation
Plateforme

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et réactive
Pour la publication de votre annonce
Pour tout conseil

Publiez vos annonces légales
0 809 100 167
legal@ebraservices.fr
VOSGES
RI
L'EST

Le mardi 17 juin 2024 à 9h00 à 12h00, le Maire a également par arrêté n° 2024/26 en date du 27 mai 2024, le Maire a également ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

GAEC DU TILLEUL DE MONTMAHOUX

GAEC agréé le 10 novembre 2022 sous N° 2003 Société Civile au capital variable de 412 500 euros

NEXEN-SIMON Société d'Avocats

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE EN MILIEU

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

LEWILD EVO

Société à responsabilité limitée Au capital de 2 000 euros

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT VIT du 05/06/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Maitre Frédéric CARTIER Notaire 25110 BAUME LES DAMES

CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique...

SARL LEYNOT@RES ASSOCIES 30-52 Avenue Jean Jaures 25400 AUNDINCOURT

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphane BERRAND...

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société Civile Immobilière...

CONSTITUTION

Par ASSP du 11 juin 2024 à PESSANS (25440)...

CONSTITUTION

Pour avis - La Gérance PESSANS

EN MOUVEMENT

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

BAUME PAYSAGES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

CONSTITUTION

L'Assemblée Générale réunie le 6 juin 2024...

Cabinet AECB MTMH

CONSTITUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

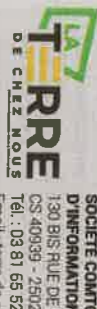
Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :



SAS au capital de 48 000 €, durée d'attente de 50 années à compter de son immatriculation...

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION 130 BIS RUE DE BELFORT

SAS au capital de 100 000 €, durée d'attente de 50 années à compter de son immatriculation...

I N° de commission paritaire : 0328 184038 - ISSN 0242-147X

I Responsable de la gestion administrative : Laurence Bépoux

I Journal agréé pour l'insertion des annonces légales

I Origine du papier : Allemagne

I Taux de fibres recyclées : 100 %

I Tous droits réservés

I Taux de fibres recyclées : 100 %

I Tous droits réservés

I Taux de fibres recyclées : 100 %

I Tous droits réservés